

**- 1 OCT. 2026**

Séance du mardi 22 septembre 2026

Délibération N° DE\_2026\_68

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 15                                     | 14       | 15         |
| Date de la convocation :<br>16/09/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 15                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés : Jean-François GUERRAND représenté par Nathalie BRUNET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : PARTICIPATION A L'ACHAT DE LA TAPISSERIE LIBERTE DE JEAN LURCAT**

Madame la Maire informe l'assemblée que le Département du Lot a lancé une souscription pour l'acquisition d'une tapisserie de Jean Lurçat qui est actuellement exposée au Musée.

Elle explique que cette tapisserie constitue l'un des 5 exemplaires tissés de l'œuvre « Liberté », mais le seul qui ait été tissé pendant l'occupation. Elle était détenue depuis 80 ans par un particulier et présente un grand intérêt patrimonial. L'opportunité se présente donc de la faire entrer dans le patrimoine public et de l'installer définitivement au Musée.

Mise en vente au prix de 80 000 €, le Département l'a négociée pour un montant de 40 000 € et a lancé une souscription publique pour la moitié de cette somme. A ce jour, un peu plus de 12 000 € ont été récoltés sur les 20 000 € nécessaires.

Etant donné la présence du Musée sur notre commune, l'attachement que ce grand artiste avait pour ce territoire, la présence de sa sépulture dans notre cimetière, la commémoration des 60 ans de son décès cette année, Mme la Maire propose que la commune de St Laurent participe à l'acquisition à hauteur de 2 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention d'équipement de 2 000 € au Département du Lot pour l'acquisition de la tapisserie "Liberté" de Jean Lurçat,
- Et autorise Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES  
Président de séance

Michel ARNAUDET  
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [clic](#)) à compter de sa notification et publication.

Date de transmission de l'acte: 25/09/2026

Date de réception de l'AR: 28/09/2026

046-214602732-DE\_2026\_68-DE

A G E D I

et devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).  
qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de recours gracieux).